



# Note de position

**ENDA ENERGIE  
COP 29**



**Une COP de la Finance pour  
répondre aux besoins et aux  
priorités des plus vulnérables**

**#CapCop29**



## **La 29ème conférence des parties sur les changements climatiques, va se dérouler à Bakou en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre.**

Cette COP 29 va s'ouvrir dans un contexte géopolitique marqué par des crises (Ukraine, Moyen-Orient), et aussi par les questions ouvertes suite aux élections présidentielles aux Etats-Unis d'Amérique (USA).

Présentement, l'urgence climatique se fait de plus en plus ressentir, accentuant la pauvreté et la vulnérabilité des communautés – en Afrique, en particulier –, nécessitant ainsi des moyens financiers conséquents pour enclencher les transitions nécessaires vers un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique.

## L'urgence et la vulnérabilité particulière des pays en développement

Dix ans après l'ère de l'action climatique à Paris, le défi climatique demeure pressant. Les effets du changement climatique continuent d'augmenter en fréquence et en intensité, touchant particulièrement les pays en développement et les populations vulnérables qui sont pourtant les moins responsables de la crise climatique. Cette année, nous sommes de nouveau sur le point de connaître des températures record, avec des conséquences dévastatrices telles que des vagues de chaleur, des inondations, des cyclones, des incendies de forêt, etc. Ces événements aggravent la pauvreté et la vulnérabilité, surtout au sein des communautés qui subissent de plein fouet les impacts de la crise climatique et qui sont souvent marginalisées sur les plans économique, social et politique. Malgré les signes évidents d'une crise en aggravation, la réponse à ce défi reste largement insuffisante.

La COP 29, surnommée la « COP de la finance », doit marquer un tournant décisif. Elle a le potentiel de déterminer l'orientation et l'avenir de l'action climatique, comme le souligne l'Accord de Paris et les conclusions du premier Bilan Mondial. Bien que la COP 27 ait établi un Fonds pour faire face aux pertes-et-dommages, cette problématique reste sous-financée. De plus, l'action d'adaptation est également insuffisamment soutenue, avec un écart croissant entre les besoins et les ressources disponibles, particulièrement pour les communautés les plus vulnérables, qui subissent déjà des conséquences disproportionnées du changement climatique. La finance est essentielle pour catalyser une action climatique mondiale qui permettra de maintenir la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, d'assurer l'adaptation et de gérer les pertes et dommages inévitables qui touchent ceux qui sont le moins responsables de cette crise.



## **Financement de la lutte contre le changement climatique : pour un nouvel objectif qui réponde aux besoins et aux priorités des pays en développement**

Pour que le *Nouvel objectif collectif quantifié/chiffré* (NCQG) puisse offrir un meilleur soutien en matière de financement climatique, il est essentiel qu'il soit centré sur les besoins et les priorités des pays en développement. Cela implique de garantir une répartition équitable des efforts entre les pays développés, en s'appuyant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées (CBDR-RC). La COP29 représente la phase décisive pour l'adoption du NOCQ/NCQG, après trois années de discussions intensives comprenant 11 dialogues d'experts techniques (TED), 3 réunions du programme de travail ad hoc, des dialogues ministériels sur le NCQG, de la pré-COP et de nombreuses réunions entre chefs de délégations.

Le paysage actuel du financement climatique reste marqué par une méfiance persistante entre les pays du Nord et du Sud, notamment en raison des retards dans la mobilisation des 100 milliards de dollars par an, de méthodologies comptables hétérogènes, ainsi que d'un déséquilibre thématique entre l'atténuation et l'adaptation. De plus, la majorité des financements sont octroyés sous forme de dette, avec près de la moitié de ces prêts sous une forme non concessionnelle. Dans ce contexte, les divergences entre les pays développés et les pays en développement sur des enjeux cruciaux du NCQG demeurent. Néanmoins, les positions commencent à converger grâce à l'élévation des discussions à des niveaux politiques plus significatifs, favorisant ainsi l'identification de points d'entente susceptibles de faciliter la conclusion d'un Accord.

La COP29 représente un moment crucial pour les négociateurs et les Parties impliqués. Leur mission ne se limite pas à établir un objectif chiffré pour le financement climatique estimé autour de 1000 milliards de dollars par an ; il s'agit aussi d'insuffler une véritable

substance à cet objectif en intégrant des normes de qualité élevées. Cela est essentiel pour garantir une action climatique rapide et juste, qui profite à tous.

Pour y parvenir, il est fondamental que les Parties prennent en compte des principes tels que la justice et l'équité. Par ailleurs, les négociations sur le nouvel objectif devraient être guidées par une volonté politique et le leadership des pays du Nord, au nom de la justice climatique.

Pour que la COP29 soit réellement décisive, il est crucial que les pays trouvent un terrain d'entente autour d'un nouvel objectif d'au moins 1 000 milliards de dollars par an. Cet argent devrait être alloué aux subventions et aux financements nécessaires pour l'atténuation des effets du changement climatique, l'adaptation à ses impacts, ainsi que pour gérer les pertes et dommages.

Les pays en développement ont souligné l'importance d'un NCQG ambitieux, avec des engagements clairs. Ils ont réaffirmé que l'accent doit être mis sur des règles définissant les contributions, les objectifs, les délais et le suivi des progrès pour garantir la transparence et la responsabilité. Il est également essentiel de prendre en compte les besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA), qui sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. Le financement climatique doit être basé sur des subventions, en tant que nouvel apport, afin d'assurer un complément-au-développement adéquat et durable.

Ce qui est également important pour les pays en développement, c'est d'avoir accès au Fonds de manière simple et efficace. Il faut s'assurer également que les pays peuvent utiliser cet argent selon leurs besoins, sans obstacles. Ces aspects doivent être reflétés dans le nouvel objectif.

### **Une négociation réussie sur le NCQG devrait permettre :**

- Aux pays en développement d'intensifier leur action en faveur du climat, d'enclencher des trajectoires de développement propre, et renforcer la résilience des communautés ;
- De se mobiliser autour des différentes transitions : écologique, industrielle, énergétique etc. ;
- De rétablir la confiance dans le financement climatique mondial dont il s'agit, par ailleurs, de redéfinir les bases et repositionner la solidarité climatique au cœur du multilatéralisme.

### **Faire croître le Fonds pour les pertes-et-dommages**

Le montant actuellement engagé pour le Fonds pour les pertes et dommages est infime, comparé aux besoins estimés en matière de pertes et dommages à l'échelle mondiale. La prochaine étape est de renflouer le fonds. Lors de la COP28, environ 700 millions de dollars avaient été promis ; ce qui était de bon augure. Cependant, cela reste faible par rapport aux 580 milliards de dollars de dommages liés au climat que les pays en développement pourraient subir d'ici 2030. À la COP29, il sera crucial que les pays développés déclinent de nouveaux engagements pour que le complément-au-développement puisse enfin arriver à ceux qui en ont besoin. Une autre question importante est de savoir si le NCQG prendra en compte les pertes et dommages, ou s'il aura un objectif spécifique à ce sujet.

Dans des contextes où le changement climatique tend de plus en plus à engendrer des catastrophes environnementales qui, à leur tour, induisent des pertes et dommages tantôt sur les systèmes économiques et les infrastructures et, tantôt, sur les écosystèmes et les valeurs écosystémiques totales (dont les biens culturels et patrimoniaux), entre autres, ne pas accorder plus d'attention à la problématique des pertes-et-dommages, c'est clairement promouvoir un statu quo, une capacité d'action limitée, au regard des moyens limités dont disposent les pays en développement et les communautés les plus vulnérables.

Le Fonds sur les pertes-et-dommages est plus qu'une nécessité. Par la réduction des émissions de GES (atténuation), l'action anthropique concourt et prévient les éventuels pertes et dommages, à moyen et long terme, et dans la trajectoire ambitieuse de l'Accord de Paris. Par les investissements centrés sur l'adaptation, l'action anthropique va également concourir et anticiper sur la gravité – les pertes et dommages – des conséquences des manifestations et effets adverses du changement climatique. Ce faisant, les communautés restent au cœur de l'action climatique. Elles subissent des préjudices observables, mesurables, à court terme. L'absence de mécanismes additionnels de réparation des préjudices subies se traduit déjà par le transfert desdits préjudices aux générations futures. Il importe que la solidarité internationale s'engage pour que ces préjudices n'empruntent pas le temps long.

**Le programme de travail sur les transitions justes (UAE JTWP) : l'urgence de la mise en œuvre et l'adéquation des mécanismes de financement en question**

Le récent rapport de synthèse sur les CDN publié par la CNUCCC révèle des défis non négligeables à l'atteinte de la neutralité carbone, et met en exergue un gap de plus de 19,5 Gt CO<sub>2eq</sub> de réduction d'émissions en plus de la mise en œuvre des CDN et stratégies de long terme (CNUCCC, 2023. Rapport de synthèse CDN).

Contact : [ibra.seck@endaenergie.org](mailto:ibra.seck@endaenergie.org) , [aissatou.enda@gmail.com](mailto:aissatou.enda@gmail.com)

De ce fait, l'identification et la mise en œuvre appropriée des trajectoires de sobriété carbone demeurent une nécessité globale pour l'opérationnalisation de l'Accord de Paris et constitue une préoccupation majeure pour garantir une résilience climatique des PMA.

Dans cette perspective, le programme de travail sur les transitions justes (Décision 1/CMA.4) attire de plus en plus l'attention des décideurs et acteurs non étatiques, car pouvant permettre aux pays de s'accorder sur l'identification et la mise en œuvre appropriée de trajectoires de sobriété carbone. En effet, la CoP28 a été un tournant décisif car ayant permis aux pays d'adopter les éléments clés dudit programme (Décision 3/CMA.5, Parag 2 a-g) et, aussi, de poser les jalons du premier dialogue axé sur la contribution des CDN, NAP et LTS à la définition des trajectoires de transitions justes. A la suite de la première table-ronde de haut niveau organisé en marge du SB60, l'urgence de la mise en œuvre dudit programme et la mobilisation des ressources nécessaires ont été réitérées récemment au deuxième dialogue axé sur la place centrale de la société et de l'employabilité dans la définition de transitions justes.

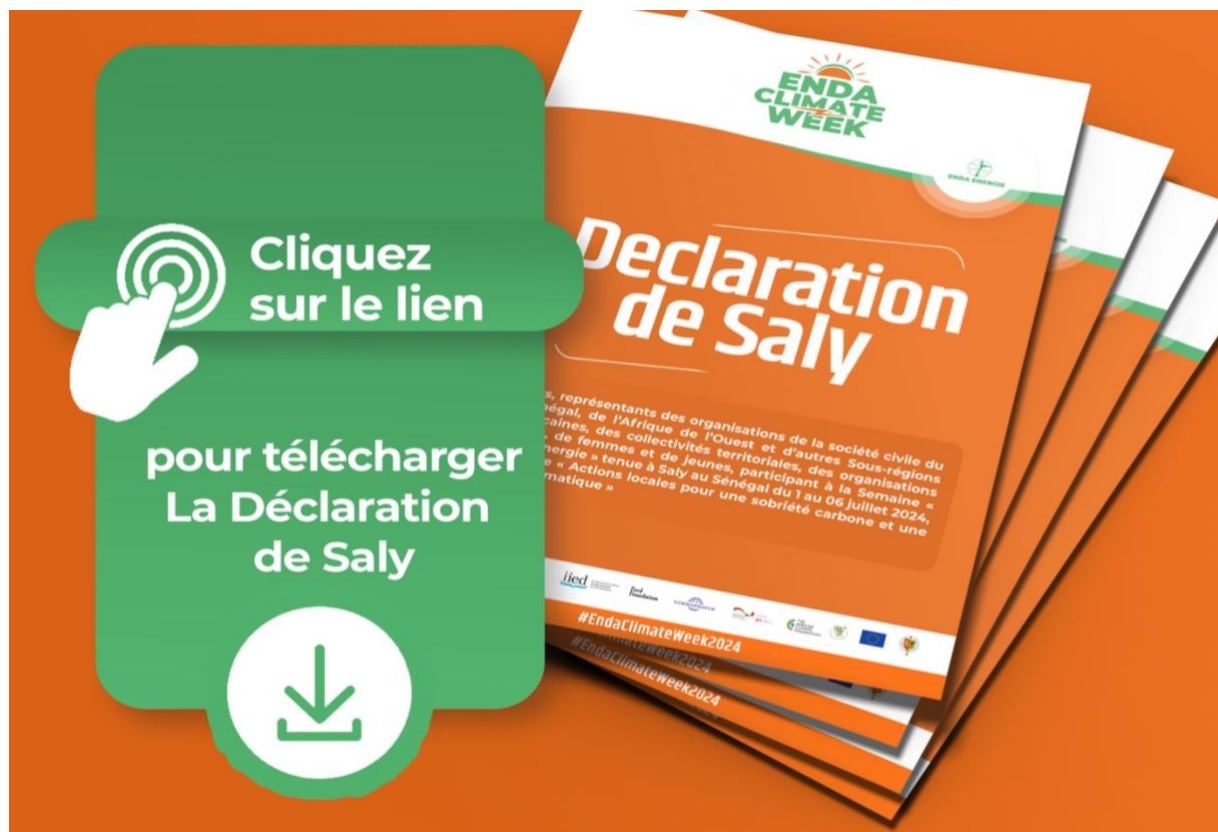
Concernant la CoP29, les PMA portent déjà leur attention sur des points majeurs voire critiques pour assurer et contribuer à la justice climatique, sociale et économique nécessaire à une définition du JTWP UAE ; une JTWP UAE répondant aux besoins spécifiques et s'alignant aux circonstances spécifiques et particulièrement aux nouveaux pays producteurs de pétrole et de gaz toujours marqués par une pauvreté énergétique considérable.

De fait, les PMA restent encore caractérisés par des enjeux transitionnels réels comprenant, entre autres, l'accès équitable aux services énergétiques modernes (éclairage, cuisson propre, etc.), la nécessité d'une résilience climatique des systèmes agricoles (ex : pompage solaire), le besoin de transformation industrielle (ex : Eco-parcs), l'amélioration de la mobilité urbaine (ex : transport de masse), etc. En plus des risques potentiels de pertes d'emplois selon les secteurs concernés, il sera très opportun, durant les sessions de la CoP29 de :



- revoir et mettre en avant des approches inclusives d'identification des transitions afin d'intégrer la pluralité des besoins et perceptions nourris par les différents acteurs, y compris le secteur privé, les communautés, les collectivités territoriales, les syndicats des employés, etc. ;
- renforcer l'alignement des transitions aux orientations stratégiques des CDN, NAP et LTS ;
- améliorer le processus de planification et de mobilisation des moyens de mise en œuvre des transitions en vue d'un partenariat gagnant sur les transferts de technologie, de mécanismes de financement axés davantage sur des subventions, afin de réduire le cycle d'endettement ;
- concevoir des programmes de renforcement de capacités basés sur les besoins spécifiques et intégrant les perceptions des parties prenantes (ex : co-construction de plan d'investissement des transitions comme le JETP).

La déclaration de Saly est toujours disponible [ici](#)



Contact : [ibra.seck@endaenergie.org](mailto:ibra.seck@endaenergie.org) , [aissatou.enda@gmail.com](mailto:aissatou.enda@gmail.com)